

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOSSIER MODIFICATIF DU DOSSIER D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L' ENVIRONNEMENT METHA-GAROTERIE REGIE PAR L'ARRETE PREFECTORAL n° I 5014 DU 20/04/2018

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS METHA-GAROTERIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc WATHY, Président

RCS / SIRET

| 8 | 2 | 1 | | 7 | 2 | 2 | | 2 | 9 | 5 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1) Installations classées pour la protection de l'environnement. b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement.	<p>Modification des classements due à l'introduction des biodéchets dans l'unité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression du classement 2781-1-b : Enregistrement - Ajout du classement 2781-2-b : Enregistrement <p>L'installation de méthanisation reste sous le régime de l'enregistrement, les capacités de traitement des intrants sont au maximum de 32 000 t/an, soit 88 t/jour. Les variables des entrants dépendent notamment des collectes des biodéchets mis en place.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'unité de méthanisation METHA-GAROTERIE située sur la commune de Chalandry Elaire, est autorisée par arrêté préfectoral n° I-5014, dont le délai de validité a été prorogé par arrêté préfectoral n°2021-152 en date du 18/03/2021. Actuellement, le site est autorisé à traiter par méthanisation les déchets d'effluents d'élevage, menue paille, cultures intermédiaires, ensilage d' herbes, tontes, issues de silo pour une capacité de 56,2 t/j d'une part, et à traiter des biodéchets par déconditionnement et hygiénisation pour un volume susceptible d'être présent de 600 m3 maximum d'autre part. Le dimensionnement actuel de l'installation permet à terme d'intégrer jusqu'à 8 000 t/an de biodéchets dans l'unité de méthanisation après préparation.

Le point d' injection retenu est situé sur la commune de Chalandry Elaire dans le réseau de distribution de Gaz.

Le débouché des produits de méthanisation (digestats liquides et solides) est assuré par les agriculteurs partenaires du projet sur les terres Ardennaises. Les conditions d' utilisation sont cadrées suivant le plan d' épandage.

Compte tenu des évolutions de la nomenclature ICPE et dans le but de sécuriser des apports de matières, les modifications envisagées consistent uniquement à traiter un maximum de 32 000 t/an de déchets organiques dans la ligne de méthanisation sans modification du dimensionnement initial et d'inclure dans la liste des déchets entrants actuellement autorisés les déchets verts et tontes broyés.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Revalorisation de 32 000 t/an de déchets organiques et alimentaires par un traitement de proximité,
- Injection de biométhane dans le réseau de distribution de Gaz Naturel de 145 Nm³/h de biométhane pour une utilisation dans les Ardennes,
- Utilisation de 25 700 t/an de fertilisants verts par des agriculteurs ardennais,
- 3 364 téq CO₂/an évitées,
- Création d ' emploi : 3 ETP

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Description des phases de chantier de la construction de l'unité de méthanisation :

- phase 1 : terrassement et préparation des plates-formes,
- phase 2 : renforcement de la structure du sol par inclusion,
- phase 3 : mise en place du merlon et de l'étanchéité,
- phase 4 : construction des cuves,
- phase 5 : constructions des silos et bâtiments,
- phase 6 : Mise en place des équipements et des liaisons,
- phase 7 : Finition voiries et espaces verts.

En parallèle du montage de l'unité de méthanisation, le raccordement au point d'injection est réalisé par Grdf.

N.B : Aucune modification par rapport au dossier initial.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les actions suivantes seront réalisées :

- contrôle des entrées et enregistrements,
- alimentation en matière au chargeur,
- gestion du traitement des biodéchets : suivi des paramètres d'hygiénisation, nettoyage et désinfection des bacs et du matériel
- gestion du digestat au chargeur,
- vérification quotidienne des pots de graissage, joints, températures, pressions, témoins d'usure,
- entretien et nettoyage des sondes et capteurs si nécessaire (cas de moussage...), grilles de ventilation,
- analyses, Contrôles dont Rejets, odeurs,
- contrôles électriques, ATEX,
- suivi et analyses des entrants et des sortants,
- suivi et analyses des paramètres biologiques.

N.B : Aucune modification par rapport au dossier initial.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- autorisation préfectorale d'exploitation n° I -5014 en date du 20/04/2018,
- autorisation de prorogation de l'autorisation préfectorale en date du 18/03/2021,
- PC,
- plan d'épandage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale utilisée pour l'aménagement de l'unité de méthanisation	Total surface : 02 ha 25 a 56 ca
N.B : Aucune modification par rapport au dossier initial.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet sera implanté sur les parcelles 409 et 411, section D, du lieu dit le Bochet, de la commune de Chalandry-Eliare.

N.B : Aucune modification par rapport au dossier initial.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°74'08"8 Lat. 49°70'05"03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent à environ 2 km du site. Il s'agit de ZNIEFF de type 1 dénommées « Ballastière des Ayvelles et Villers-semeuse » et « Bois, prairies et fort des Ayvelles et de la Francheville ». Ces zones protégées sont cependant trop éloignées pour concerner le site du projet. Aucune ZICO n'est signalée dans le secteur. N.B : Aucune modification par rapport au dossier initial.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D ' après le site de l ' INPN l ' unité de méthanisation ne sera pas située dans ou à proximité immédiate d ' une zone Natura 2000, d ' un parc national, d ' un parc naturel régional, d ' une réserve naturelle ou d ' un parc naturel marin. N.B : Aucune modification par rapport au dossier initial.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins en eau sont limités à la consommation pour les usages sanitaires et pour les opérations de lavage. Les eaux sanitaires proviennent des douches, sanitaires et lavabos utilisés par le personnel (Volume estimé à 12,5 m3/an). Le volume des eaux de lavage utilisées pour le nettoyage des véhicules, des contenants, des locaux et des installations de réception et traitement des déchets est estimé à 900 m3/an. Une cuve de récupération des eaux pluviales de 25 m3 sera installée pour limiter le prélèvement de l'eau potable. N. B : aucune modification par rapport au dossier initial.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des remblais pour l'aménagement du merlon. N.B : aucune modification par rapport au dossier initial
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone boisée en bordure ouest du site est conservée en compensation écologique de préservation des Chiroptères. N. B : aucune modification par rapport au dossier initial
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation sera implantée en zone Uz du PLU : zone urbaine déjà équipée destinée à l'industrie et l'artisanat. N.B : aucune modification par rapport au dossier initial
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Manipulation de matières organiques (effluents d'élevage, biodéchets digestats). Le site disposera d'un agrément sanitaire au titre du règlement RCE 1069/2009. L'installation bénéficiera d'un plan d'épandage pour l'élimination des digestats. N. B : aucune modification par rapport au dossier initial.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic engendré par le transport de matières premières et par l'enlèvement des digestats. Le flux de camions sera minimisé en évitant leur retour à vide. Trafic estimé à 2 632 véhicules par an, soit environ 10,5 par jour, hors trafic des déchets verts et tontes déjà présent sur l'installation de compostage existante. Pour les biodéchets, le trafic viendra en substitution des transferts/traitement existants vers les installations de stockage du département. Impact supplémentaire non significatif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une surveillance des niveaux de bruit sera réalisée afin de s'assurer du respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. N.B : aucune modification par rapport au dossier initial.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Odeurs possibles provenant des effluents d'élevage et des biodéchets apportées sur le site. Les biodéchets sont réceptionnés dans un bâtiment fermé équipé d'un dispositif de traitement des odeurs. Les réactions de méthanisation réduiront le niveau d'odeur des matières traitées. Après méthanisation, les matières digérées (digestats) sont quasiment inodores.</p> <p>N.B : aucune modification par rapport au dossier initial.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun équipement ne générera de vibrations susceptibles de constituer une nuisance pour le voisinage compte tenu de la distance d' éloignement.</p> <p>N.B : aucune modification par rapport au dossier initial</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les sources d'émissions dans l'air sont les rejets en sortie des chaudières biogaz et biomasse. Une surveillance des niveaux d'émission sera réalisée afin de s'assurer du respect de la législation en vigueur relative aux émissions gazeuses.</p> <p>N.B : aucune modification par rapport au dossier initial.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de voiries seront rejetées au milieu naturel après passage dans un déshuileurdébourbeur. Les rejets respecteront les normes imposées par l'article 25 de l'arrêté préfectoral n° I-5014.</p> <p>N.B : aucune modification par rapport au dossier initial.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les digestats sont revalorisés dans le cadre d'un plan d'épandage.</p> <p>Quantité annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 421 t/an de digestat solide - 13 224 t/an de digestat liquide <p>Les augmentations de production de digestats par rapport au dossier initial n'entraînent pas d'impacts supplémentaires : voir annexe 2.</p> <p>Une mise à jour du plan d'épandage sera réalisée avant la mise en service de l'installation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - refus de déconditionneur : mélange de plastiques, cartons, - cartons, papiers, déchets divers : gestion par tri et revalorisation . <p>N.B : aucune modification par rapport au dossier initial.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'une étude d'insertion paysagère dans le cadre de la demande de permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les résultats de l'ensemble des modélisations présentées en annexe 5, aucun effet irréversible ne sort des limites d'exploitation de la future unité de méthanisation METHA-GAROTERIE.

Par ailleurs, ces modélisations montrent également l'absence d'effets dominos depuis le site de méthanisation vers les canalisations enterrées de transport de gaz naturel de GRT Gaz.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les annexes jointes décrivent les éléments modificatifs du dossier initial et vérifient l'adéquation du dimensionnement de l'installation et du plan d'épandage actuels.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier initial et le dimensionnement de l'unité prenaient déjà en compte les évolutions de capacité en considérant l'introduction progressive dans l'unité de méthanisation des biodéchets jusqu'à 8 000 t/an. Les modifications des entrants n'entraînent pas de changement dans le dimensionnement de l'installation projetée initialement. Les apports de déchets verts broyés et tontes en substitution des biodéchets, non prévus dans le dossier initial, n'entraînent pas d'impacts supplémentaires sur l'environnement par rapport à la situation présentée dans le dossier d'enregistrement initial.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
LISTE DES ANNEXES JOINTES : - annexe 1 : Plan de masse mise à jour - annexe 2 : Vérification du dimensionnement du projet par rapport au dossier initial - annexe 3 : Modification de l' article 5 de l'arrêté préfectoral n° I 5014 - annexe 4 : Modélisation des risques thermiques.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHALANDRY

le,

14. 09 2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus


Métharoterie
Produire notre gaz
La Garoterie
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03.24.37.84.85
N° 821.722.295 RCS Sedan

